



Programme de législature

2012 – 2017

du Conseil d'Etat

Table des matières

- I. Préambule – p. 3
- II. Le canton de Vaud en 2012 – p. 5
- III. Défis et opportunités – p. 7
- IV. Les mesures du programme de législature 2012-2017 – p. 9
- V. Agenda 21 – p. 27
- VI. Planification financière 2012-2017 – p. 31



I. PREAMBULE

AVANT-PROPOS

Au début de cette nouvelle législature, le Conseil d'Etat présente un programme de mesures et d'actions destinées à répondre au mieux aux défis auxquels le canton de Vaud fera face ces prochaines années et à valoriser ses atouts.

Le Conseil d'Etat est conscient que l'accès au logement, la sécurité publique, l'adéquation des infrastructures, l'environnement et la défense de l'emploi constituent des préoccupations pour la population. La forte croissance démographique que connaît le canton engendre une pénurie de logements et nécessite une adaptation de l'ensemble des infrastructures. Une délinquance nouvelle, plus violente, sans frontières apparaît ; elle sollicite intensivement la chaîne pénale dans son ensemble. Le contexte économique exige une réactivité beaucoup plus grande, à la fois des entreprises et des pouvoirs publics : la diversité du tissu économique est en jeu, tout comme la rencontre de l'offre et de la demande d'emplois sur le marché du travail, qui nécessite une stratégie de soutien à l'insertion plus volontariste encore que par le passé. Les années à venir continueront à requérir une gestion optimale de l'aménagement du territoire ainsi que de l'environnement naturel et construit, de même qu'elles mettront toujours davantage en évidence la nécessité de prendre en compte la nouvelle donne énergétique. Il sera essentiel de cultiver l'ouverture et l'excellence des Hautes Ecoles. Le Conseil d'Etat entend répondre à ces défis en préservant l'équilibre financier du canton.

Les succès et les atouts du canton doivent être affermis. Il ne faut en effet pas perdre de vue qu'ils demeurent fragiles. La situation économique internationale – et particulièrement européenne en lien avec la crise de l'endettement public – comme le fonctionnement perturbé des marchés financiers sont inquiétants. Il est évident que la Suisse et le canton de Vaud ne peuvent échapper aux répercussions des difficultés des pays qui les entourent.

Cependant, les cinq dernières années donnent des raisons d'espérer que nous pourrons surmonter ces difficultés. Il faudra agir, partout où cela est possible, avec volonté, constance et efficacité.

Après un regard sur le travail accompli, le Conseil d'Etat décrit dans les pages qui suivent les principales actions qu'il entend conduire, en cohérence avec des démarches souvent déjà en cours.

Avec confiance, nous pouvons croire en nos chances et nos capacités. Les finances de l'Etat ont été assainies, il s'agira de préserver cet équilibre retrouvé. Notre canton est riche de ses habitants, de leurs initiatives, de leur formation et qualifications professionnelles et de leur culture. Sa cohésion sociale est l'un de ses atouts. Notre action visera à renforcer un cadre propice à l'épanouissement de toutes celles et ceux qui vivent sur notre territoire. Telle sera notre ambition pour la législature 2012-2017.

Pour le Conseil d'Etat : Pierre-Yves Maillard, président

LE PROGRAMME DE LÉGISLATURE: CADRE INSTITUTIONNEL ET FINALITÉ

L'article 119 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 prévoit ce qui suit :

¹ Dans les quatre mois qui suivent son entrée en fonction, le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil un programme de législature définissant ses objectifs et les moyens pour les atteindre, ainsi que son calendrier.

² Tous les membres du Conseil d'Etat sont liés par le contenu de ce programme.

³ Le Conseil d'Etat peut amender ce programme en cours de législature; il présente les modifications au Grand Conseil, qui en prend acte.

⁴ Au début de chaque année, le Conseil d'Etat rapporte au Grand Conseil sur l'état de réalisation du programme de législature.

En application de cette disposition, le législateur a précisé que le Conseil d'Etat devait adopter le programme de législature et la planification financière liée à celui-ci, puis les présenter au Grand Conseil (article 24a de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat). Conformément à l'article 104 alinéa 1^{er}, ce dernier en prend acte dans les deux mois qui suivent cette présentation.

Le programme de législature constitue ainsi, conformément au vœu du constituant et du législateur, un instrument de conduite politique et un cadre de référence établi par le gouvernement, pour guider son action et celle de l'administration durant une période de cinq ans. Son adoption, comme son adaptation en cours de route, sont soumises aux formes prévues par la loi. En intégrant une planification financière elle-même évolutive année après année, il fait le lien entre les intentions du gouvernement et les moyens qu'il estime nécessaires pour les réaliser. Il reste subordonné à l'ordre juridique de notre pays, soit aux institutions et aux règles du droit supérieur (droit international, droit fédéral) comme à celles du droit cantonal. Si le programme de législature fournit aux autorités les indications prévisionnelles qui leur permettent d'anticiper et de planifier leurs projets, leurs investissements et leurs dépenses, il ne se substitue pas pour autant à la procédure annuelle du budget.

Comme le prévoit la Constitution, le programme de législature peut être révisé en cours d'exercice. Les circonstances peuvent en effet amener le gouvernement à prévoir des mesures non planifiées, par exemple pour mener un projet novateur et important qui s'est développé d'une manière rapide et inattendue, ou parce qu'une évolution soudaine de la situation économique affecte notablement les paramètres de la planification financière.

Le programme de législature 2012-2017 est le deuxième à voir le jour sous l'ère de la nouvelle Constitution que les Vaudoises et les Vaudois ont adoptée en 2003; il est le troisième de l'histoire du canton.

II. LE CANTON DE VAUD EN 2012

Il y a cinq ans, le Conseil d'Etat constatait dans son programme de législature que le canton se trouvait en pleine reprise, après des années de doute et de difficultés récurrentes. La situation financière des collectivités publiques s'y était globalement améliorée au fil des ans, l'économie poursuivait quant à elle une croissance réjouissante, avec en toile de fond une démographie spécialement dynamique. Le Conseil d'Etat soulignait à quel point l'échelle des activités s'inscrivait dorénavant clairement dans une dimension intercantonale, nationale et internationale, avec comme corollaire une exposition accrue à des événements extérieurs sur lesquels les autorités avaient peu de prise. Les opportunités citées dans le programme de législature 2007-2012 étaient les suivantes: une confiance et un élan retrouvés; la diversité du tissu économique et le goût d'entreprendre de ses acteurs; l'état d'esprit empreint d'ouverture de la population; la capacité d'anticipation et d'action des autorités. Au titre des défis, le Conseil d'Etat avait identifié l'évolution démographique, l'exposition du tissu économique aux évolutions et aux aléas de l'économie mondiale, la préparation à une probabilité plus élevée d'événements et de risques dommageables pour le canton (que ceux-ci relèvent des domaines climatiques, environnementaux, économiques, politiques ou plus généralement d'une vie en société appelée à se complexifier) et enfin, dans ce contexte, la difficulté de maintenir une bonne cohésion sociale au sein du canton.

Ces défis avaient amené le Conseil d'Etat à prévoir 28 mesures, centrées sur la consolidation des atouts du canton pour sa croissance future, l'apport de réponses aux problèmes sociaux et sociodémographiques ainsi que sur la poursuite de la réforme du secteur public. Il s'était engagé pour l'avenir des jeunes du canton, la solidarité entre les générations, la cohésion sociale, pour un canton attractif et concurrentiel, le renouveau des infrastructures, l'emploi, pour la justice et la sécurité, pour un fonctionnement dynamique des autorités. Les mesures phares comptaient: l'insertion des jeunes par la formation professionnelle; la modernisation et l'agrandissement du réseau des EMS; la mise en œuvre du Plan directeur cantonal; le développement des infrastructures de transport et des projets d'agglomération; des réformes touchant la fiscalité des entreprises et des familles, la justice, la chaîne pénale et la police.

Si au final le bilan de l'application des mesures inscrites dans le programme de législature 2007-2012 s'est avéré positif, le Conseil d'Etat observe que les aléas de l'économie et de la finance au niveau mondial n'ont pas épargné le canton durant la période écoulée, l'amenant à intervenir en 2009 par un dispositif anticyclique d'investissement, renforcé en 2011 par un plan de préfinancement dans trois domaines: l'industrie et l'innovation; les infrastructures et les agglomérations; l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

La crise financière intervenue en 2008 et la crise de la dette souveraine frappant des pays de la zone euro, avec des effets sur le taux de change et l'activité des entreprises tournées vers l'exportation, illustrent l'exposition de la Suisse aux événements internationaux. D'ailleurs, dans un autre domaine au moins, on a pu vérifier durant la législature le degré de cette exposition: il s'agit de l'accident nucléaire de Fukushima qui, après quelques mois, a débouché en Suisse même sur un nouveau paradigme en matière de politique énergétique. En 2012, ces événements échappant à toute prévision directe continuent d'influencer significativement le cours des choses dans notre pays, suscitant de manière soudaine de profondes remises en question et appelant à de rapides adaptations.

Ainsi, les incertitudes esquissées par le Conseil d'Etat en 2007 se confirment en 2012. Si la Suisse et le canton de Vaud en particulier se trouvent encore dans une situation comparativement favorable, le contexte général ne permet pas de considérer que celle-ci perdurera forcément dans une même mesure ces prochaines années. Ce contexte mouvant

et imprévisible est de nature à faire apparaître à tout moment des difficultés insoupçonnées et des tensions même dans un pays – respectivement dans un canton comme le nôtre – relativement prospère et préservé.

Le canton de Vaud présente en 2012, dans ce contexte, un visage tout à la fois dynamique et contrasté. D'un côté, il continue sur la voie de la mutation qu'il opère depuis quelques lustres, caractérisée entre autres par une création nette d'emplois ces dix dernières années, une population qui poursuit sa croissance démographique, un engagement renouvelé des autorités pour développer son rayonnement et ses atouts – y compris au titre des investissements du secteur public, comme l'indiquent l'évolution récente du budget d'investissement de l'Etat et les projections tirées des projets en cours –, un secteur de la formation en plein essor.

D'un autre côté, les facteurs économiques précités pèsent sur un certain nombre d'entreprises qui sont aujourd'hui confrontées à la force relative du franc suisse, phénomène qui, pour certaines, spécialement dans le secteur industriel, vient s'ajouter à d'autres difficultés structurelles. Le marché du travail présente aujourd'hui quelques déséquilibres, l'insertion professionnelle étant confrontée à de nouveaux problèmes. Par ailleurs, la reprise puis le développement des activités dans le bassin lémanique ont induit des besoins connexes importants en matière de logement et de transport, nécessitant des réponses rapides. Enfin, il faut constater une montée de la violence.

Complété par les réflexions de l'Organe de prospective (voir ch. III), ce tableau du canton de Vaud en 2012 permet au Conseil d'Etat d'exposer les *défis de la prochaine législature* et d'éclairer la liste des *mesures concrètes* qu'il prévoit pour y faire face, dans le cadre d'une *planification financière 2014-2017 actualisée*.

A cet égard, le Conseil d'Etat suit attentivement et périodiquement la planification financière, qui doit tenir compte non seulement des perspectives fluctuantes de l'environnement économique, mais aussi d'un certain nombre de risques et d'incertitudes liés à des dossiers internationaux, fédéraux ou cantonaux en cours (taux de change, politique fiscale, RPT, etc.) ou en gestation. Si elles ne sont pas, a priori, absentes des projections qu'il est possible de faire en 2012, les marges de manœuvre doivent être considérées avec le plus grand réalisme; l'élaboration du présent programme de législature est fondée sur ce constat de base, qui invite à un sens constant des priorités.

III. DEFIS ET OPPORTUNITES

En complément du tableau présentant la situation du canton en 2012, le Conseil d'Etat rappelle qu'il peut s'appuyer dès cette législature sur les travaux de l'Organe de prospective, créé en vertu de la Constitution entrée en vigueur le 14 avril 2003. Cet organe a fourni à fin 2011 un rapport esquissant les enjeux qui attendent le canton à l'horizon 2030, sans vocation prédictive. Il en ressort en substance que l'avenir du canton n'est clairement prévisible que sur un point – mais un point tout à fait essentiel: le nombre de ses habitants oscillera entre 825'000 et 900'000 en 2030. D'après l'Organe de prospective, cette population vaudoise sensiblement plus nombreuse sera plus hétérogène et guidée par une approche individuelle de l'existence; elle induira des aménagements matériels autant qu'institutionnels; il faudra alors, selon cet organe, concevoir une organisation territoriale plus efficace et plus équilibrée ainsi que rendre la croissance économique bénéfique à long terme.

Ainsi, l'Organe de prospective envisage pour le long terme des évolutions significatives sur les plans démographique et sociétal. En tenant compte à la fois de la situation et des besoins du canton en 2012 et des perspectives mises en avant par cet organe, la mission des pouvoirs publics comporte en somme les responsabilités suivantes: permettre au service public d'anticiper les évolutions mises en évidence par l'Organe de prospective, stimuler la croissance économique par la mise en valeur des atouts du canton et par les investissements prioritaires, assurer un déploiement rationnel des activités sur le territoire, veiller à la meilleure adéquation entre la croissance et le pouvoir d'achat de la population vaudoise, veiller à l'équilibre du marché de l'emploi.

Cela se traduit par les défis suivants :

- Accompagner l'évolution démographique et les changements des comportements au sein de la société en faisant en sorte, d'une part, que l'administration soit en mesure de fournir à la population les prestations appropriées, dans le but de renforcer la cohésion sociale ; d'autre part, en assurant une occupation harmonieuse du territoire, en dotant le canton des infrastructures nécessaires et en stimulant une production de logements respectueuse de cette occupation harmonieuse du territoire.
- Favoriser une croissance économique harmonieuse dans sa dimension territoriale et dont les fruits profitent à la communauté vaudoise dans son ensemble; créer des débouchés sur le marché de l'emploi par une politique active de formation, d'insertion, de réinsertion et de reconversion professionnelles; favoriser la diversification du tissu économique, notamment industriel.
- Aménager avec équité la fiscalité des entreprises et des familles.
- Veiller au rayonnement du canton et à la défense de ses intérêts sur la scène fédérale et intercantonale.
- Maîtriser la situation des finances cantonales.
- Protéger l'environnement et les espaces naturels; réduire la dépendance aux énergies fossiles et développer les énergies renouvelables.

Pour relever de tels défis, le canton peut bénéficier de différentes opportunités. Comme déjà dit, il a retrouvé le dynamisme, la crédibilité et la confiance qui lui firent défaut durant les années de crise passées. Du côté de l'Etat, d'importantes réformes et des projets substantiels, décidés en particulier durant les dernières législatures, exerceront une

influence positive sur l'évolution du canton ces prochaines années, dans les domaines de l'enseignement, de la justice, de la police, des transports publics, de la politique sociale, des systèmes hospitalier et sanitaire, de l'appui au développement économique. La poursuite de la mise en œuvre des réformes et projets en cours constituera d'ailleurs une part non négligeable de l'activité à venir du gouvernement et de l'administration.

Même si rien n'est acquis dans le monde d'aujourd'hui, les atouts existants et reconnus du canton représentent un avantage comparatif bien réel. Il peut tirer profit de l'ouverture de sa population, de la réputation internationale de ses Hautes Ecoles, de sa vocation de centre mondial dans le domaine du sport, de l'affirmation d'une véritable métropole lémanique, de l'attrait qu'exercent ses paysages d'exception, de la richesse de son offre culturelle, de la diversité et de la capacité d'innovation de beaucoup de ses entreprises, ainsi que de la vitalité de ses communes.

IV. LES MESURES DU PROGRAMME DE LEGISLATURE 2012-2017

Elles se déclinent sur cinq axes:

- 1. ASSURER UN CADRE DE VIE SÛR ET DE QUALITE**
Thèmes: logement, sécurité, population, santé, environnement, territoire, accueil de jour des enfants

- 2. SOUTENIR LA CROISSANCE ET LE POUVOIR D'ACHAT**
Thèmes: fiscalité des entreprises et de la famille, mesures sur le pouvoir d'achat

- 3. SOUTENIR LA RECHERCHE – FORMER – INTEGRER AU MARCHE DU TRAVAIL**
Thèmes: éducation, formation, marché du travail et accès à l'emploi

- 4. INVESTIR – INNOVER – FAIRE RAYONNER LE CANTON**
Thèmes: projets phares, culture, infrastructures, énergie, économie

- 5. OPTIMISER LA GESTION DE L'ETAT**
Thèmes: relations entre la population et l'administration, relations entre l'Etat employeur et les collaboratrices et collaborateurs, fonctionnement des institutions, communication, maîtrise des finances, prise en compte des effets démographiques dans l'action de l'Etat

1. ASSURER UN CADRE DE VIE SÛR ET DE QUALITE

Thèmes : logement, sécurité, population, santé, environnement, territoire, accueil de jour des enfants

Saluée comme un point fort parmi les conditions offertes par le canton, considérée comme un élément essentiel par la population, la qualité de vie doit être préservée, dans un contexte d'essor démographique et de modification des comportements individuels.

Cette qualité de vie repose non seulement sur une économie dynamique et diversifiée mais aussi sur une politique efficace dans le domaine du logement, sur la sécurité publique, condition indispensable à toute vie en société, sur l'anticipation des besoins en soins et en hébergement, sur une gestion appropriée des ressources naturelles et du territoire, ainsi que sur une politique d'accueil de jour des enfants répondant aux nouveaux modes d'organisation familiale.

Mesure 1.1. Dynamiser la production de logement - rendre le logement plus accessible

La pénurie de logements et les difficultés d'accès à ce marché conduisent le Conseil d'Etat à agir sur différents plans, comprenant une adaptation des instruments légaux, une politique foncière et incitative plus dynamique ainsi qu'un appui renforcé aux communes et privés.

Actions :

Pour augmenter la production et la rénovation de logements, stimuler le partenariat public-privé et inciter les acteurs privés et institutionnels à investir dans ce secteur

Renforcer le soutien logistique aux politiques communales de logement grâce à la montée en puissance de l'Unité logement

Soutenir la création de logements en favorisant l'achat de terrain par les communes et, à titre subsidiaire, par l'Etat

Intégrer le logement dans la politique des pôles de développement

Mesure 1.2. Lutter contre l'augmentation des violences – renforcer la sécurité

La sécurité n'est pas que l'affaire des acteurs de la chaîne pénale. La cohésion sociale, l'éducation et la prévention y concourent également. Pour autant, une chaîne pénale disposant de ressources et moyens adaptés est indispensable. Les actions au titre de cette mesure mettent l'accent sur l'activité déployée dans le terrain, tout en couvrant d'autres aspects importants tels que la formation des professionnels, la prévention et les procédures mises en œuvre pour traiter les délits ainsi que la prévention et la gestion des crises.

Actions :

Renforcer la présence policière en vue notamment de lutter contre la délinquance de rue, la traite d'êtres humains, le trafic de stupéfiants, les cambriolages, les violences domestiques, le hooliganisme, les violences contre les forces de l'ordre et la criminalité transfrontalière

Renforcer la coopération entre tous les partenaires sécuritaires en augmentant les effectifs policiers (dans le cadre de l'accord passé le 21 février 2012) en développant et en adaptant les infrastructures de façon à optimiser les synergies entre les acteurs de la chaîne pénale

Assurer aux policiers une formation de haute qualité, en diversifiant les prestations délivrées par l'Académie de police

Dans le cadre concordataire, créer de nouvelles places de détention administrative en vue de renvois, destinées aux étrangers délinquants en situation irrégulière

Examiner, sur le plan cantonal, la mise en œuvre de procédures permettant de traiter les délits de manière rapide, coordonnée et cohérente dans la chaîne pénale (en particulier pour les mineurs)

Permettre aux communes de facturer de manière juste et appropriée, auprès de certains acteurs privés générateurs de nuisances, les coûts de sécurité induits par la vie nocturne

Accroître la sécurité routière, réduire le nombre d'accidents et la mortalité due à ceux-ci en renforçant la prévention et en optimisant les contrôles

Mesure 1.3. Renforcer la politique pénitentiaire

Par cette mesure, le Conseil d'Etat prévoit d'agir sur les différents aspects de la politique pénitentiaire, en particulier la prise en charge des détenus et le nombre de places à disposition dans les établissements, mais aussi la formation et les conditions de travail des agents et agentes de détention.

Actions :

Adapter la politique pénitentiaire: individualisation de l'exécution des peines selon le régime de détention et le type de peine

En coordination avec les cantons partenaires, réaménager et augmenter le nombre de places dans les établissements de détention; mettre en œuvre une stratégie d'infrastructures permettant une meilleure prise en charge de tous les détenus, y compris au niveau médical

Développer la gestion des ressources humaines sur les aspects de recrutement et de la formation des collaborateurs et collaboratrices concernés, ainsi que la valorisation de l'ensemble des métiers pénitentiaires

Mesure 1.4. Anticiper les besoins en soins et en hébergement

Le domaine des soins comme celui de l'hébergement des personnes âgées font face à une forte croissance des besoins, en lien avec les changements démographiques. Ils appellent différents investissements dans les secteurs des hôpitaux et des EMS, selon une logique de prise en charge cohérente et en tenant compte des alternatives aux séjours en institution.

Actions :

Construire l'Hôpital Riviera-Chablais; réaliser le centre universitaire de l'enfant et de l'adolescent sur le site du CHUV, rénover et agrandir le site de Cery; réorganiser les soins aigus dans le Nord vaudois

Personnes âgées: renforcer les soins à domicile, le soutien aux proches aidants et au bénévolat; moderniser et étendre le réseau d'EMS

Accroître le nombre de personnes formées dans les métiers de la santé

Mesure 1.5. Préserver l'environnement et gérer durablement les ressources naturelles

Sous cette mesure, les actions prévues prennent en compte les différentes composantes de l'environnement naturel: eau, air, sol, biodiversité, paysages mais aussi les secteurs agricole et forestier, ainsi que l'augmentation des risques liés aux dangers naturels. Le Conseil d'Etat souligne leur complémentarité,

car elles sont conçues selon une vision d'ensemble de la politique environnementale.

Actions :

Mettre en œuvre la politique cantonale de l'eau: revitalisation, micropolluants, qualité des eaux potables, 3^e correction du Rhône

Accompagner le développement urbanistique du canton en préservant la qualité de l'air

Gérer de manière intégrée les risques liés aux dangers naturels

Préserver la biodiversité, conserver les espèces, préserver le paysage et la ressource sol

Mesure 1.6. Préserver le territoire pour y permettre un développement harmonieux des activités humaines

L'essor démographique et le dynamisme du canton appellent une gestion territoriale pragmatique, coordonnée et maîtrisée, à l'aide de politiques publiques ciblées dans les domaines de l'aménagement du territoire, des agglomérations et du développement économique, dans l'esprit du plan directeur cantonal.

Actions :

Lutter contre le mitage du territoire par une coordination aux niveaux communal et régional des mesures d'implantation de logements, d'infrastructures, d'entreprises et de moyens de transport

Optimiser le traitement des projets d'aménagement du territoire (organisation, procédures, délais de traitement des dossiers, coopération avec les communes)

Suivre et stimuler les projets d'agglomération et les projets de territoire régionaux

Mesure 1.7. Développer l'accueil de jour des enfants

Pour tenir compte des nouveaux modes d'organisation familiale et de l'évolution démographique, il est nécessaire de consolider et développer l'accueil de jour des enfants et des jeunes, de leur naissance à la fin de leur scolarité obligatoire. Les structures et milieux chargés de cet accueil doivent être en nombre suffisant et répartis sur le territoire. La prise en charge doit permettre aux parents de concilier vie familiale et professionnelle, tout en assurant le bon développement et l'intégration sociale des enfants et des jeunes ainsi que la cohérence de leur journée.

Actions :

Préciser les missions des milieux d'accueil de jour des enfants

Augmenter le financement de l'Etat à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants afin d'accompagner le développement de l'offre, de sorte que le taux de couverture de l'accueil croisse chaque année

Mettre en œuvre l'article 63a de la Constitution vaudoise sur l'école à journée continue (accueil parascolaire)

Favoriser les collaborations entreprises – réseaux d'accueil de jour des enfants

2. SOUTENIR LA CROISSANCE ET LE POUVOIR D'ACHAT

Thèmes: fiscalité des entreprises et de la famille, mesures sur le pouvoir d'achat

Par des actions en faveur de l'économie (décrites plus loin), afin d'en consolider notamment les secteurs secondaire et primaire, le Conseil d'Etat entend agir sur la croissance. Celle-ci se trouve en corrélation avec la fiscalité et le pouvoir d'achat, sur lesquels l'Etat peut également intervenir de manière positive, en adaptant l'imposition de la famille et des entreprises, ainsi que le régime des allocations familiales, ceci en concertation avec les milieux concernés.

Mesure 2.1. Adapter la fiscalité des entreprises et des familles

Le levier de la fiscalité permet d'améliorer à la fois la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des familles ainsi que des retraités, en veillant à l'équilibre et à l'équité face à l'impôt. Les deux actions prévues dans le cadre de cette mesure se réaliseront dans une enveloppe d'environ 60 millions de francs.

Actions :

Revoir la fiscalité des entreprises, par la réduction d'un point de l'impôt sur le bénéfice des entreprises; l'évolution de la fiscalité des sociétés dites à régime spécial est réservée, notamment en lien avec l'éventuelle réforme « Entreprises III »

Réformer modérément la fiscalité des personnes physiques par des mesures ponctuelles en faveur des familles et des retraités et mise en œuvre des exigences fédérales relatives à la contribution des personnes imposées à la dépense

Mesure 2.2. Adapter les allocations familiales et analyser l'évolution du PIB en regard de celle de la démographie

Les allocations familiales sont une composante du pouvoir d'achat. La progression prévue portera son plein effet en 2017.

Actions :

Adapter progressivement les allocations familiales (enfants: 200 à 250 francs, jeunes en formation: 250 à 330 francs)

Analyser l'évolution du PIB en regard de l'évolution démographique; élaborer des stratégies conduisant à ce qu'il s'établisse une relation directe entre le dynamisme économique et la réduction du nombre de chômeurs

3. SOUTENIR LA RECHERCHE – FORMER – INTEGRER AU MARCHE DU TRAVAIL

Thèmes : éducation, formation, marché du travail et accès à l'emploi

La formation, la recherche et l'innovation sont, pour la Suisse, des ressources essentielles et des atouts reconnus; aux yeux du Conseil d'Etat, il se justifie pleinement de continuer à les développer dans le canton, en ayant en vue notamment l'importance stratégique des Hautes Ecoles sur les plans national et international.

A l'heure où l'insertion dans le marché du travail est un enjeu essentiel, la formation constitue un facteur clé d'intégration sociale et professionnelle. Le marché du travail fera d'ailleurs l'objet d'une attention particulière du Conseil d'Etat: différentes politiques publiques peuvent contribuer à l'équilibrer (formation, comme indiqué; marchés publics; lutte contre le travail au noir; égalité entre hommes et femmes).

Mesure 3.1. Accentuer le rôle et l'importance des Hautes Ecoles vaudoises aux niveaux national et international

L'attrait et le rayonnement du canton doivent beaucoup à la qualité et à la diversité de ses Hautes Ecoles sur son territoire (UNIL/ EPFL/ HES/HEP/CHUV) ainsi qu'à la densité du réseau qu'elles ont tissé entre elles. Elles constituent des acteurs clé de la vie scientifique, économique et socioculturelle du canton de Vaud, contribuant à son enrichissement, son ouverture et son développement. Un accent particulier sera mis ces prochaines années sur la recherche et la relève scientifiques ainsi que sur le développement des infrastructures et des projets stratégiques des Hautes Ecoles pour consolider leur positionnement dans un contexte de concurrence national et international accrue. La réalisation de ces objectifs garantira une formation et une recherche de pointe.

Actions :

Développer la recherche et la promotion de la relève scientifique au sein de l'UNIL, des HES et de la HEP

Réaliser le Centre coordonné de compétences cliniques (C4) et le Campus Santé

Adapter les infrastructures de la place universitaire lausannoise (agrandissement de l'Unithèque-BCU; réaffectation et agrandissement du bâtiment Amphipôle)

Renforcer les Hautes Ecoles de type HES en favorisant leur développement et leur autonomie

Faire adopter et mettre en œuvre la loi vaudoise sur les hautes écoles de type HES pour que le canton dispose de pôles de compétences élevées au profit des jeunes en formation, du monde professionnel et des entreprises

Mesure 3.2. Consolider l'enseignement obligatoire; poursuivre les réformes de la pédagogie spécialisée et de l'orientation professionnelle afin de renforcer le caractère intégratif du système de formation

Les actions groupées au sein de cette mesure portent sur les réformes – intervenues ou à venir – visant différents moments du parcours de la formation des élèves afin de leur donner le meilleur bagage et favoriser leur intégration sociale et professionnelle.

Actions :

Mettre en œuvre la loi sur l'enseignement obligatoire afin de concrétiser l'école choisie par les citoyens, notamment pour renforcer le français (33^e période)

Faire adopter et appliquer la loi sur la pédagogie spécialisée pour une meilleure intégration des élèves en situation de handicap à la vie de l'école

Se fonder sur une nouvelle loi sur l'orientation professionnelle pour faciliter l'insertion dans le monde professionnel des jeunes sortant de la scolarité.

Pérenniser le *case management* pour la formation professionnelle

Renforcer la coordination interdépartementale et interservices dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention sociale dès le plus jeune âge

Mesure 3.3. Améliorer l'accessibilité à la formation

Pour que la formation puisse remplir le rôle essentiel qui lui est dévolu dans notre société, son accès doit être facilité. L'effet de levier, par rapport à l'intégration au monde professionnel et au marché de l'emploi, n'en sera que plus efficace.

Actions :

Faire adopter et mettre en œuvre la modification de loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle pour que toutes et tous accèdent à une formation de qualité; soutenir les populations estudiantines dans l'accès et l'accomplissement de leur formation, augmenter la capacité de loger les étudiants

Développer le programme FORJAD / FORMAD afin de favoriser l'insertion durable dans le monde du travail des personnes à la recherche d'un emploi, grâce à la qualification professionnelle

Mesure 3.4. Favoriser le bon équilibre du marché du travail et lutter contre ses distorsions, prévenir les risques d'exclusion sociale et professionnelle, promouvoir l'égalité des genres

Il s'agit de mettre en œuvre différents moyens complémentaires pour que le marché du travail permette la création d'emplois et fonctionne de manière équilibrée, en veillant à ce que soient combattues des pratiques telles que les discriminations, le travail au noir et le dumping salarial.

Actions :

Lutter contre le travail au noir et le dumping salarial, intensifier les contrôles, appliquer systématiquement des sanctions, établir des contrats-types le cas échéant

Dans le cadre de l'accès aux marchés publics, mieux pondérer les critères valorisant les entreprises qui assument notamment la formation d'apprentis, la réinsertion professionnelle et la responsabilité concernant les activités sous-traitées

Optimiser le dispositif d'aide et de réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi dans le sens d'une meilleure adéquation entre la croissance et le taux de chômage

Valider les acquis de l'expérience, prendre en compte les possibilités de débouchés dans les secteurs où règne une pénurie de main d'œuvre

Promouvoir l'égalité des genres par des actions de sensibilisation orientées en particulier vers l'égalité salariale

Mesure 3.5. Développer un pôle de compétences vaudois dans les métiers de la terre

Pour assurer la pérennité du secteur primaire vaudois à l'heure où ce dernier connaît des transformations profondes et rapides, les efforts qu'il convient d'apporter à la formation professionnelle agricole joueront un rôle déterminant.

Actions :

Développer un pôle de compétence vaudois dans les métiers de la terre, uni- ou multi-site (projet IMAGO)

4. INVESTIR – INNOVER – FAIRE RAYONNER LE CANTON

Thèmes: projets phares, culture, infrastructures, énergie, économie

Le rayonnement du canton est essentiel pour son développement et son avenir.

Il requiert la réalisation d'infrastructures devenues indispensables et de quelques projets phares pour le canton, le resserrement des collaborations intercantionales et transfrontalières, l'affirmation du pôle sportif sur le plan international, une politique culturelle ambitieuse, une économie renforcée et diversifiée ainsi qu'une politique énergétique adaptée aux nouveaux défis. Bien entendu, le rayonnement du canton doit aussi beaucoup à la qualité de ses Hautes Ecoles: les actions se rapportant à ce thème sont décrites plus haut.

Mesure 4.1. Réaliser les projets liés au rayonnement du canton et de la Métropole lémanique – mettre en valeur l'atout sportif sur le plan international

Le rayonnement et l'ouverture du canton sont aussi bien le fruit d'actions propres à ce dernier que d'initiatives prises en collaboration avec ses voisins. Le Conseil d'Etat entend défendre l'image et les intérêts du canton, le cas échéant d'entente avec ses partenaires. Les actions inscrites dans le cadre de cette mesure portent en particulier sur quelques réalisations emblématiques et sur la mise en valeur de l'atout sportif.

Actions :

Soutenir la réalisation de projets phares pour le rayonnement du canton: plate-forme Pôle Muséal/MCBA, Blue Brain, Cluster Sport, AGORA (Centre du cancer), parlement cantonal

Faire avancer les intérêts de la Métropole lémanique, renforcer les collaborations à ce titre, intensifier les relations avec les autorités fédérales

Faire reconnaître les besoins du canton et assurer la défense des intérêts vaudois sur la scène fédérale, spécialement dans le domaine des infrastructures et de la lutte contre le transfert de charges en provenance de la Confédération

Promouvoir le canton en tant que place sportive internationale, aussi bien du point de vue des fédérations internationales que de celui de la pratique du sport, en s'inspirant de la politique de promotion économique existante

Mesure 4.2. Mener une politique culturelle ambitieuse

Outre l'avancement du projet phare que constitue la future plate-forme pôle muséal/MCBA, différentes actions contribueront à développer l'atout culturel du canton, composante à part entière du rayonnement vaudois.

Actions :

Faire aboutir et mettre en œuvre les lois sur la vie culturelle et la création artistique et sur le patrimoine mobilier et immatériel

Adapter les infrastructures muséales (Musée romain d'Avenches, Palais de Rumine et Musée Arlaud à Lausanne)

Mesure 4.3. Transports publics et mobilité: investir et optimiser

Accompagner la croissance économique et démographique requiert de relier toutes les régions à un même réseau cohérent, dense et connecté aux autres cantons, permettant toutes les mobilités. Des augmentations de fréquence et de desserte sur les réseaux régionaux (RER, bus) sont donc nécessaires, de même que des augmentations de capacité sur les lignes nationales qui traversent le territoire vaudois. Parallèlement, le réseau routier doit être entretenu, développé et modernisé au service des déplacements quotidiens de la population et des flux économiques.

Actions :

Accompagner la réalisation des mesures d'infrastructure des projets d'agglomération de 1^{re} génération et préparer les mesures des projets d'agglomération de 2^e génération

Créer de nouvelles interfaces entre les différents modes de transport pour faciliter et encourager l'utilisation des transports publics et la mobilité douce, en facilitant l'accès aux gares et en développant les cheminements piétons et les aménagements pour vélos

Promouvoir et accompagner les projets CFF de développement du réseau ferroviaire qui concernent le canton, notamment ceux liés à une augmentation de la capacité vers Genève, aux développements infrastructurels du RER et aux lignes du Simplon et du pied du Jura

Améliorer les prestations au public sur les lignes régionales, par une extension et une augmentation des cadences du RER et une amélioration du matériel

Améliorer le réseau routier notamment par la suppression de points dangereux et la lutte contre les nuisances; le moderniser en vue de fluidifier la circulation pour tous les usagers

Soutenir une politique de développement coordonné du transport de marchandises par la route et le rail au service des entreprises vaudoises

Mesure 4.4. Développer les énergies renouvelables, garantir la sécurité de l’approvisionnement, favoriser les économies d’énergie

Afin de faire face aux nouveaux défis énergétiques, le Conseil d’Etat a renforcé son engagement en faveur des énergies renouvelables et d’une gestion économe de l’énergie au travers d’un programme (à hauteur de 100 millions de francs) qui déploiera ses effets tout au long de ces prochaines années. D’autres actions le compléteront et concourront au but recherché, qui comprend également la sécurité de l’approvisionnement.

Actions :

Réviser la loi sur l’énergie et établir une planification énergétique territoriale

Exploiter les ressources naturelles de manière maîtrisée et durable

Développer le réseau de distribution afin de garantir la sécurité de l’approvisionnement énergétique et encourager l’utilisation rationnelle de l’électricité

Renforcer la production énergétique d’origine renouvelable par le biais d’une politique d’encouragement ciblée vers les nouvelles technologies, notamment en facilitant l’implantation d’éoliennes sur le territoire vaudois. Assainir les bâtiments en amplifiant le programme fédéral

Mesure 4.5. Renforcer et diversifier l’économie vaudoise: consolider la place industrielle, mettre en œuvre une politique industrielle cantonale, adapter le secteur primaire aux défis de la future politique agricole et accompagner la mutation du tourisme

La santé de l’économie vaudoise est tributaire de la diversité des activités des entreprises et de la vitalité des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. L’industrie, l’agriculture et le tourisme requièrent des actions prioritaires en raison des difficultés auxquelles ils sont confrontés et des conséquences possibles sur l’emploi dans le canton.

Actions :

Encourager les investisseurs financiers publics et institutionnels à mettre à disposition des capitaux pour les projets d’innovation industrielle et pour les investissements d’intérêt public dans le canton

Consolider la place industrielle vaudoise par les outils légaux de promotion économique, la mise à disposition de terrains équipés, la localisation d’implantations d’entreprises facilitée et la participation à un fonds de soutien au secteur industriel

Favoriser la concertation entre l’Etat et les grandes entreprises publiques en vue d’une politique coordonnée en matière d’investissements dans le tissu industriel cantonal

Adapter le secteur primaire aux défis de la politique agricole 2014-2017: promotion et valorisation de la production vaudoise, financement des projets «efficiences

des ressources, paysage et biodiversité»; développement d'un pôle de compétence vaudois dans les métiers de la terre: (voir mesure 3.5.)

Soutenir l'activité touristique, notamment dans les régions de montagne; promouvoir les offres touristiques en lien avec la viticulture

5. OPTIMISER LA GESTION DE L'ETAT

Thèmes: relations entre la population et l'administration, relations entre l'Etat employeur et les collaboratrices et collaborateurs, fonctionnement des institutions, communication, maîtrise des finances, prise en compte des effets démographiques dans l'action de l'Etat

Fondée sur le maintien de finances saines, sur une organisation rationnelle des services et sur la fluidité des relations entre l'administration et les personnes qui s'adressent à elle, une bonne gestion de l'Etat profite tant à la population qu'aux institutions et à l'administration elle-même.

Les relations de l'Etat avec la population doivent être placées sous le signe de l'efficacité et de la simplicité. Par ailleurs, vis-à-vis de ses collaboratrices et collaborateurs, l'Etat doit se profiler comme un employeur exemplaire. Enfin, vis-à-vis de ses partenaires, en particulier les communes, il doit favoriser les modes de collaboration les mieux adaptés.

Mesure 5.1. Simplifier les relations entre l'administration et la population – mettre à disposition la gamme complète des prestations pouvant être mises en ligne

A travers l'informatisation des contacts avec l'Etat (cyberadministration), l'accès des citoyens aux prestations et informations publiques se voit facilité. La sphère privée, les informations sensibles et les données personnelles doivent être protégées. Il s'agit aussi de conserver en principe des moyens non informatiques d'accéder aux informations et prestations. En matière de communication, la stratégie doit être revue en fonction de la mutation rapide du secteur des médias.

Actions :

Poursuivre le déploiement de la cyberadministration pour améliorer l'accessibilité aux prestations existantes pour la population et les entreprises, en visant une maîtrise des coûts

Au sein de l'Etat, améliorer l'efficacité des prestations grâce à des processus administratifs simplifiés et des services informatiques adaptés, performants et sûrs

Adopter une stratégie de communication institutionnelle tenant compte de l'évolution des médias

Mesure 5.2. Faire de l'Etat un employeur de référence pour une fonction publique efficace

L'Etat de Vaud, premier employeur du canton, doit mettre en valeur et soutenir ses collaboratrices et collaborateurs, qui sont au cœur des missions de service public. En conduisant des politiques exemplaires de formation, d'encadrement et

d'égalité des salaires, l'Etat veille à la bonne exécution de ses tâches et à l'efficacité de l'utilisation des ressources publiques.

Actions :

Renforcer et développer les compétences, le potentiel et l'employabilité (formation, entretiens d'appréciation, mobilité interne et externe)

Développer avec un encadrement de qualité les places d'apprentissage dans différents métiers au sein de l'administration cantonale

Garantir l'égalité entre hommes et femmes (par des mesures salariales et d'organisation: places d'accueil pour les enfants des collaborateurs, télétravail, etc.); favoriser l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes de l'administration, y compris à celles des Hautes Ecoles (professorat), par des mesures incitatives et au besoin au moyen d'objectifs chiffrés

Prévenir le harcèlement et le mobbing par la formation et l'information

Rassembler les dispositions relatives au statut des enseignants dans un texte légal complémentaire à la loi sur le personnel

Mesure 5.3. Renforcer la collaboration entre collectivités et entre institutions

La concertation avec les partenaires institutionnels de l'Etat, au premier rang desquels figurent les communes, doit être intensifiée; en particulier, s'agissant des communes, le dialogue doit porter sur le financement des tâches incombant aux collectivités publiques.

Actions :

Soutenir activement les fusions de communes

Poursuivre la politique de dialogue entre l'Etat et les Eglises reconnues d'intérêt public; mettre en œuvre la loi sur la reconnaissance des communautés religieuses et, sur cette base, favoriser le dialogue interreligieux

Continuer à veiller à l'intégration de la population étrangère du canton au travers des différentes politiques d'accueil et de soutien prévues à cet effet

Mesure 5.4. Maintenir le cap de finances cantonales maîtrisées – organiser rationnellement et simplifier l’administration – prendre en compte le facteur démographique dans l’action étatique – renforcer le suivi des participations de l’Etat

Dans le respect des dispositions financières de la Constitution vaudoise, il s’agira de gérer et suivre avec attention la planification financière dans un environnement économique international lourd d’incertitudes; en particulier, il conviendra de décider des projets de dépenses en fonction de priorités clairement définies, en examinant ceux-ci sous l’angle de leur opportunité et de leur efficacité comme des coûts induits et des retours d’investissement possibles. Le respect de ces principes conditionne l’existence d’une marge de manœuvre financière nécessaire pour faire face notamment aux dépenses induites par l’évolution démographique, qu’il s’agisse d’investissements ou de ressources supplémentaires pour certains secteurs de l’administration.

Actions :

Inscrire dans une perspective anticyclique l’augmentation annuelle (300 à 400 millions de francs nets environ) du volume des investissements de la législature, nécessaire au développement du canton et aux besoins engendrés par l’évolution démographique

Renforcer le suivi des participations de l’Etat, dans le respect des exigences de la loi sur les participations, dans l’optique d’optimiser les instruments existants pour s’assurer de la cohérence entre représentation de l’Etat et mise en œuvre des politiques publiques

Poursuivre le processus de simplification de l’organisation et du fonctionnement de l’administration, y compris dans une optique de maîtrise des coûts; poursuivre la réorganisation des services, avec un déploiement cohérent dans le territoire, en envisageant le cas échéant de nouvelles constructions lorsque cela engendre des gains d’efficacité et des synergies (par exemple une « maison de l’environnement » regroupant les services concernés)

Revoir les moyens de fonctionnement de l’Etat dans des secteurs touchés de manière directe et clairement mesurable par l’évolution démographique

V. AGENDA 21

L'engagement de l'État de Vaud pour le développement durable

Dans la foulée de la Conférence de l'ONU sur le développement durable Rio+20, le Conseil d'État réitère sa volonté de favoriser un développement durable du canton en poursuivant la démarche Agenda 21 au travers du programme de législature 2012- 2017.

C'est en 2007 que le Conseil d'État a choisi des objectifs prioritaires pour le développement durable qui sont aujourd'hui enrichis, notamment par le renforcement des pôles social et économique. Ces objectifs concernent l'ensemble de la société vaudoise. Comme dans le précédent programme de législature, ces objectifs sont illustrés par des indicateurs assortis de cibles, à plus ou moins long terme, qui viennent adapter et compléter ceux d'ores et déjà identifiés en 2007.

Guidé par les principes du développement durable, le Conseil d'État s'engage à tendre vers les cibles choisies par la mise en œuvre des politiques publiques – stratégies, programmes et projets – dont il évalue les effets. Le Conseil d'État s'est assuré de l'ancrage de projets concrets dans le programme de législature à l'instar de la promotion des transports publics, du soutien aux énergies renouvelables, du soutien à l'égalité entre les hommes et les femmes, de la réinsertion par l'intégration dans le monde du travail.

Leviers de mise en œuvre

La concrétisation du développement durable passe à la fois par le cadre légal et réglementaire et par l'organisation des prestations dont l'Etat a la responsabilité, souvent partagée avec la Confédération et les communes. Cette concrétisation passe également par sa promotion auprès des collectivités, des milieux économiques, des régions territoriales, du monde associatif et, plus largement, des ménages et des individus. L'Etat ne saurait en effet atteindre seul des objectifs significatifs sans une volonté de tous.

Au sein de l'administration cantonale, la mise en œuvre des politiques publiques et actions permettant d'atteindre les objectifs prioritaires du développement durable est sous la responsabilité des départements et services. La coordination de la démarche « Agenda 21 » est confiée à l'Unité de développement durable qui agit comme centre de compétences, de ressources et d'appui. Régulièrement informé par le Département des infrastructures et des ressources humaines, le Conseil d'Etat supervise cette démarche.

Objectif n°1

Marge de manœuvre d'investissement pour les autorités politiques grâce à des finances publiques maîtrisées

Des finances saines donnent aux autorités une marge de manœuvre dans l'accomplissement des tâches publiques. Un des principes du développement durable est que la génération présente ne vive pas aux dépens des générations futures. L'Etat de Vaud a franchi un grand pas dans cette direction: depuis sept ans, les comptes sont excédentaires et la dette décroît.

Poids de la dette						
<i>Engagements nets du Canton et des communes rapportés au produit intérieur brut cantonal (plafond).</i>						
AG21	2004	2011	2012	2017	2020	2050
2007-2012	29%	-	24%	-	23%	23%
2012-2017	29%	7.3%	-	9.5%	-	-

Objectif n°2

Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics

L'enjeu est de réduire les émissions de CO₂, principal gaz à effet de serre. De manière générale, il s'agit de faire converger les politiques publiques, programmes et projets vers les objectifs de la «société à 2000 watts» en agissant particulièrement sur l'aménagement du territoire, les constructions, la mobilité, l'efficacité énergétique et le recours accru aux énergies renouvelables. Un soin particulier sera donné à la gestion et l'entretien du parc immobilier de l'Etat ainsi qu'à la poursuite des actions entreprises dans le cadre du Bilan CO₂.

Émissions de CO ₂ .							
<i>Production estimée en millions de tonnes par an pour les produits pétroliers (combustibles pétroliers et carburants), l'électricité, le gaz, le charbon, le bois, la chaleur à distance</i>							
AG21	2004	2011	2012	2017	2020	2025	2050
2007-2012	3.5	-	3.1	-	2.5	-	1.5
2012-2017	3.5	3.2	-	2.7	-	2.3	1.5

Énergies renouvelables							
<i>Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale</i>							
AG21	2004	2008	2012	2017	2020	2035	2050
2007-2012	6.12%	-	7.5%	-	10%	-	20%
2012-2017	6.1%	9.6%	-	15%	17.5%	25%	30%

Répartition modale du transport de personnes

Part des transports individuels motorisés dans le total des distances parcourues

AG21	2005	2010	2012	2017	2020	2025	2050
2007-2012	75%	-	70%	-	65%	-	50%
2012-2017	75%	72%	-	69%	-	65%	50%

Objectif n°3

Préservation de l'environnement et utilisation efficace des ressources naturelles

Il s'agit de veiller à la préservation, la valorisation et l'utilisation efficace des ressources naturelles, qu'il s'agisse de l'eau, de l'air, du sol, des forêts, des paysages et de la biodiversité. Les politiques publiques doivent converger et produire des effets positifs sur les plans environnementaux et sociaux.

Vu la refonte de la fiscalité environnementale au niveau fédéral qui sera mise en consultation ces prochaines années, le Conseil d'Etat a décidé de ne pas retenir l'indicateur portant sur cette thématique, à laquelle il reste cependant attentif. Cet objectif est dès lors illustré avec deux nouveaux indicateurs.

Tri des déchets

Part des déchets collectés séparément en vue d'un recyclage dans la quantité totale de déchets collectés par les communes vaudoises

AG21	2008	2010	2011	2017	2025	2050
2012-2017	43.0%	43.5%	44.1%	56%	60%	60%

Surfaces forestières laissées à leur évolution naturelle

Part des surfaces forestières laissées à leur évolution naturelle avec garantie juridique à long terme, dans le total de la surface boisée

AG21	2012	2017	2025
2012-2017	1.35 %	2.5 %	5 %

Objectif n° 4

Intégration de chacun dans la société et le monde du travail

Il est essentiel, pour la cohésion du canton, que chacun puisse trouver un travail lui permettant de subvenir à ses besoins. Pour cela, il faut une économie diversifiée, et les conditions-cadres permettant notamment aux parents de concilier vie familiale et professionnelle, ainsi que la promotion des principes d'égalité des droits et d'égalité des chances, notamment entre les hommes et les femmes. Dans ce cadre, les structures d'accueil des enfants contribuent tant à l'intégration sociale des plus jeunes qu'au dynamisme de l'économie par l'activité professionnelle du plus grand nombre.

Dans le précédent programme de législature, un indicateur portant sur le nombre de jeunes au bénéfice d'une mesure d'insertion avait été retenu. Le Conseil d'Etat ayant depuis lors déployé les programmes FORJAD et FORMAD (insertion des jeunes adultes et des adultes par la formation professionnelle), cet indicateur n'est pas repris. Un nouvel indicateur illustre cet objectif n° 4.

Accueil de jour des enfants					
<i>Taux de couverture global (rapport entre le nombre de places en accueil collectif préscolaire et parascolaire et en accueil familial de jour et le nombre d'enfants)</i>					
AG21	2009	2011	2017	2025	2050
2012-2017	17.7%	20%	25%	30%	50%

VI. PLANIFICATION FINANCIERE 2012-2017

Contexte

La planification financière du programme de législature 2012-2017 intervient dans un contexte cantonal encore favorable malgré une situation conjoncturelle internationale faible et incertaine. Le risque lié à la crise de la dette dans la zone euro, bien qu'il se soit réduit grâce aux décisions récentes prises par la Banque centrale européenne (BCE), n'est toujours pas levé et cette crise, qui a perduré jusqu'au 1^{er} semestre 2012, pèse sur les taux de croissance actuels et envisagés à moyen terme dans les pays concernés. Le début de résolution des problèmes du marché immobilier diminue le risque en lien avec la croissance attendue de l'économie américaine. De son côté, le haut niveau de croissance historique de la Chine marque le pas par rapport à ses performances passées. Sur le plan des marchés financiers, les taux d'intérêts historiquement bas devraient se maintenir en début de législature et les indices boursiers qui sont à la hausse depuis l'été 2012 devraient se maintenir pour autant que la croissance économique reste positive.

Ces dernières années, la situation économique vaudoise s'est montrée plus résiliente que celle de la Confédération et d'autres cantons ; cette situation devrait perdurer compte tenu du tissu économique vaudois diversifié.

Sous l'angle des finances publiques, les derniers bouclement et budget annuels vaudois présentent des excédents de revenus respectifs de 343.1 mios et 13.1 mios. Quant au projet de budget 2013, il prévoit un solde positif de 4 mios et des dépenses d'investissement injectées dans l'économie du canton de 753 mios au travers des investissements bruts de l'Etat (340 mios), des nouveaux prêts (114 mios) et des garanties accordées (299 mios). Entre 2005 et 2012, la dette a été divisée par six, se réduisant de quelque 9 mrd en 2004 à 1.4 mrd à fin 2012; elle est en légère hausse en 2013 afin de financer des nouveaux investissements.

Economie mondiale

Les signes d'affaiblissement de la conjoncture internationale se sont précisés ces derniers mois. Dans la zone euro en particulier, la crise de la dette pèse de plus en plus sur l'évolution économique. Alors que l'Italie, l'Espagne et d'autres pays s'enlisent dans une récession marquée, les pays à plus forte croissance de la zone euro, à commencer par l'Allemagne, semblent à leur tour entraînés dans une spirale conjoncturelle descendante. En Asie, de nombreux pays voient leur économie sérieusement ralentie du fait des impulsions faiblissantes du commerce mondial.

Les perspectives conjoncturelles pour l'année à venir sont largement tributaires de l'évolution de la crise de la dette dans la zone euro et de ses répercussions. La décision récente de la BCE d'acheter sur le marché secondaire, en cas de besoin, autant d'obligations d'Etat que nécessaire aux pays en crise, pour faire baisser leurs taux d'intérêt, devrait atténuer le risque d'une aggravation de la crise de la dette européenne. Cela montre la détermination de la BCE à enrayer cette crise par tous les moyens. Cela dit, même si les marchés financiers s'apaisent durablement, la zone euro aura du mal à surmonter rapidement la récession, car les mesures de consolidation budgétaire sévères et les processus d'adaptation dans le secteur privé continueront de peser sur l'économie, en particulier dans les pays du sud de l'Europe.

Les autres régions du monde devraient pouvoir venir à bout du ralentissement conjoncturel l'an prochain. Certes, la multiplication des signes d'affaiblissement suscite également en Chine des craintes quant à un ralentissement plus marqué de la croissance. Le rôle de soutien à la conjoncture mondiale exercé par l'économie chinoise pourrait se fragiliser. Aux Etats-Unis, la poursuite de l'expansion économique – certes modérée – n'est pas sérieusement menacée pour le moment, car le repli observé dans l'industrie est

contrebalancé par la reprise qui se confirme dans deux secteurs frappés par la crise, à savoir la construction et l'immobilier. Insatisfaite du rythme de la reprise et de la situation sur le marché du travail, la Réserve fédérale américaine a annoncé vouloir poursuivre sa politique monétaire expansive. Elle continuera de racheter notamment des titres adossés à des créances immobilières et elle compte maintenir son taux directeur au plus bas niveau jusqu'en 2015 au moins.

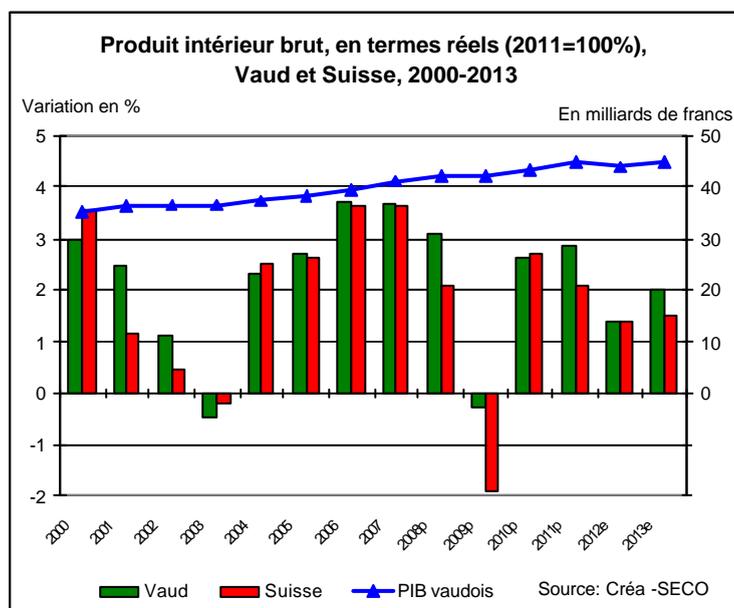
Economie suisse

Face à la morosité de la situation économique mondiale, le Groupe d'experts de la Confédération, dans ses prévisions de septembre 2012, prévoit, pour les trimestres à venir, le maintien d'une conjoncture affaiblie en Suisse et une légère hausse du chômage. Il n'y a cependant pas lieu d'escompter une récession marquée; la solidité de la conjoncture intérieure et l'effet stabilisateur que le cours plancher du franc suisse face à l'euro exerce sur l'économie d'exportation empêchent un ralentissement plus marqué du rythme d'expansion. La croissance du PIB suisse devrait atteindre 1.0% en 2012 et, à condition que la conjoncture mondiale se redresse, s'accélérer légèrement en 2013 à 1.4%. Les risques d'une nouvelle aggravation de la crise de la dette publique dans la zone euro se sont sans doute réduits avec les décisions récentes de la BCE, mais ils ne sont pas totalement écartés.

Economie vaudoise

De 2000 à la crise de 2009, l'économie vaudoise a fait légèrement mieux que l'économie suisse, puis elle a nettement mieux résisté au plus fort de la tempête en 2009, en raison notamment de la moindre part dans son économie du secteur financier.

Au seuil de l'été 2012, la croissance attendue du PIB vaudois pour cette année est en ligne avec les estimations du pays. En 2013, Vaud devrait mieux se comporter que l'échelle nationale, avec une croissance d'environ un demi-point de pourcent supérieure à la croissance helvétique. A noter, la performance économique du canton de Vaud resterait vraisemblablement supérieure à celle du pays si la conjoncture devait davantage se détériorer.



La législature 2012-2017 sera marquée par une sensible augmentation des investissements de l'Etat; ceci aura un effet positif sur l'activité économique du canton.

Les tendances lourdes

A l'instar des précédentes législatures, les prochaines années seront marquées par certains éléments d'ordre structurel qui auront des impacts financiers importants, notamment la démographie, le vieillissement de la population et le financement des institutions de prévoyance sur le long terme.

L'essor du canton de Vaud a continué sur un rythme soutenu en 2011. En effet, 13'384 habitants sont venus grossir les rangs de la population vaudoise, qui atteint 721'561 personnes à fin décembre 2011. Pour la 15^{ème} fois consécutive, Vaud enregistre ainsi une croissance plus marquée que la Suisse, avec une progression de 1.9% par rapport à 2010, contre 1.1% pour la Suisse.

La croissance observée en 2011 est supérieure à celle envisagée dans les perspectives de population diffusées par Statistique Vaud en mars 2011. Elle ne remet toutefois pas en cause le choix du scénario de base retenu pour établir ces perspectives. Alors que la période 2008-2010 était considérée comme extraordinaire (+16'300 personnes en 2008, +12'900 en 2009 et +10'375 en 2010), les projections tablent sur une croissance à venir encore importante mais inférieure à 10'000 habitants par année. Avec les hypothèses choisies en 2011, la population du canton devrait atteindre 924'000 habitants en 2040; entre 863'000 et 987'000 selon le scénario retenu.

Ces perspectives mettent aussi en évidence l'évolution de la population pour certains groupes d'âge. De manière générale, la structure par âge vieillit puisque les moins de 20 ans augmenteront de 26% d'ici 2040, les 20 à 64 ans de 21% et les plus de 65 ans, de 88%. Par rapport aux autres cantons, le vieillissement de la population vaudoise sera moindre grâce aux effets de l'immigration. A noter encore que l'augmentation calculée sur 30 ans s'explique tant par les migrations, pour 60%, que par l'accroissement naturel – différence entre les naissances et les décès – pour 40%.

A l'instar des caisses de pensions d'autres collectivités publiques, celle de l'Etat de Vaud est désormais régie par un nouveau cadre légal fédéral, qui fixe un objectif de degré de couverture de 80% en 2052. Dans les 40 années à venir, l'équilibre actuel entre le nombre des assurés actifs et des pensionnés de la CPEV sera rompu et les aléas sur les plans économique et des marchés financiers, et leur impact sur la progression vers l'objectif fédéral ne sont pas connus.

Construction de la planification financière 2014-2017 et résultats

Outil de pilotage

La planification financière est un outil prévisionnel de gestion qui fournit des indications sur l'évolution des charges et des revenus pour une période considérée. Il s'agit d'une aide à la décision pour le Conseil d'Etat et d'assistance au pilotage des finances publiques sur la moyenne durée. La planification financière fixe des orientations stratégiques. Elle donne un cadre à la gestion financière à court terme. Elle constitue une image qui se fonde sur des éléments connus à un moment donné. Elle doit donc être revue et affinée chaque année sur la base d'une actualisation de la situation économique et d'une analyse de l'évolution des paramètres. Il faut enfin l'adapter aux modifications légales apportées sur le plan fédéral et cantonal. Par ailleurs, la planification financière intègre des options politiques et des actions volontaristes qui reflètent les priorités du Conseil d'Etat. Face aux besoins de la population et en fonction des moyens disponibles, elle exprime dans cette mesure la prééminence du pouvoir politique.

Méthodologie et bases de calcul de la planification financière 2014-2017

Le programme de législature 2012-2017 présente une planification financière correspondant à cette période. La planification financière se base sur le projet de budget 2013 afin d'établir des prévisions pour les années 2014 à 2017. Le Conseil d'Etat l'a établie sur la base d'un certain nombre d'hypothèses dont les principales sont les suivantes :

a) pour les revenus

- à partir du projet de budget 2013;
- les revenus inscrits à l'ACI, pour les groupes de revenus « impôts » (gr. 40) et les « parts à des recettes fédérales » (gr. 44) sont indexés en 2014 sur la base de prévisions de croissance dans la continuité de ce qui a prévalu au budget 2013 (+3%), puis ensuite pour les années 2015 à 2017 à raison de +2% annuellement compte tenu des incertitudes sur le plan conjoncturel ;
- la majorité des autres revenus est indexée à hauteur de 2% ou plus ;
- les « subventions à redistribuer » (gr. 47), les « prélèvements sur les fonds » (gr. 48) et les « imputations internes » (gr. 49) restent au même niveau que le projet de budget 2013 ;
- les revenus liés à la facture sociale suivent l'évolution des charges du périmètre de la facture sociale ;
- pour les cas particuliers, par estimation ou prise en compte d'estimations faites par la Confédération.

b) pour les charges

- à partir du projet de budget 2013 ;
- en allouant annuellement des montants destinés au financement de la croissance des charges du personnel, des charges inhérentes à la santé, des charges relatives aux subsides LAMal et aux FC AVS/AI, ainsi que des montants en lien avec des dossiers cantonaux déjà engagés, ou en voie de l'être et déployant des effets financiers matériels à moyen terme ;
- en calculant les charges d'intérêts (gr. 32) et d'amortissements (gr. 33) avec une hypothèse d'investissements annuels nets moyens de 400 mios sur la période considérée, auxquels s'ajoutent les besoins de financement nets des nouveaux prêts à octroyer ;
- en maintenant les autres charges au même niveau que celles inscrites au projet de budget 2013 (gr. 37, 38, 39).

c) pour les mesures du programme de législature

- le Conseil d'Etat a déterminé une enveloppe globale dédiée au financement des mesures de son programme de législature déployant des effets financiers cumulés allant de 70 mios en 2014 à 210 mios en 2017.

d) pour l'amélioration de l'efficacité des prestations

- le Conseil d'Etat souhaite améliorer l'efficacité des prestations au sein de l'Etat grâce à des processus administratifs simplifiés et des services informatiques adaptés, performants et sûrs. La planification financière prend en considération un effet financier qui devrait en découler.

Résultat planifié

Selon les hypothèses présentées, les finances cantonales devraient évoluer de la manière suivante :

En mios	2013	2014	2015	2016	2017
- Revenus de la planification financière	8'478	8'707	8'882	9'062	9'262
- Charges de la planification financière	8'474	8'641	8'847	9'042	9'265
Résultat primaire	4	66	35	20	-3

En mios	2013	2014	2015	2016	2017
Résultat primaire	4	66	35	20	-3
Mesures du Programme de législature		-70	-110	-160	-210
Amélioration de l'efficience des prestations		10	20	30	40
Résultat planifié :	4	6	-55	-110	-173
si (-) vote GC à majorité absolue (art. 164 al. 2 Cst-VD)	4	6	-55	-110	-173

Le résultat primaire découlant des hypothèses présentées aux lettres a) et b) ci-dessus présente un excédent de revenus sur l'ensemble de la période planifiée 2014-2016 et un léger déficit en 2017.

Compte tenu d'une part de l'évolution de l'enveloppe en lien avec les mesures du Conseil d'Etat, ainsi que des effets de l'amélioration de l'efficience de l'administration, le résultat planifié présente un excédent de charges dès l'année 2015. Pour rappel, les projets qui engendrent des charges nouvelles au sens de l'art. 163, al. 2 de la Constitution vaudoise doivent trouver une compensation financière.

Les résultats annuels planifiés sont conformes aux dispositions de l'art. 164, al. 3 de la Constitution vaudoise dans le sens où les recettes couvrent les charges avant amortissement:

En mios	2013	2014	2015	2016	2017
Résultat planifié	4	6	-55	-110	-173
Amortissements	155	199	243	251	253
Respect (+) ou non respect (-) de l'art. 164 al. 3 Cst-VD	159	205	188	141	80

Les revenus et les charges totales évoluent de la manière suivante:

	2013	2014	2015	2016	2017
Evolution de l'ensemble des revenus planifiés	-	2.4%	2.0%	1.7%	2.2%
Evolution de l'ensemble des charges planifiées	-	2.3%	2.7%	2.3%	2.9%

Investissements planifiés

La politique d'investissements de l'Etat a été l'objet d'intenses débats ces dernières années sur les plans politique, économique et médiatique. Depuis 2010, le Gouvernement a œuvré à la préparation de nombreux et importants projets d'investissements qui démarreront durant cette législature; par ailleurs, dans le contexte positif du règlement du dossier RPT en 2010 et du résultat des comptes 2011, plusieurs domaines ou projets ont pu bénéficier de préfinancements (financement ou amortissement anticipés).

Les investissements nets annuels de 300 mios qui prévalaient au cours de la législature précédente seront portés en moyenne à 400 mios sur la période 2014-2017. En considérant les prêts et les garanties, ce sont quelque 700 à 800 mios en moyenne annuelle qui seront investis dans l'économie vaudoise.

Dettes prévisibles

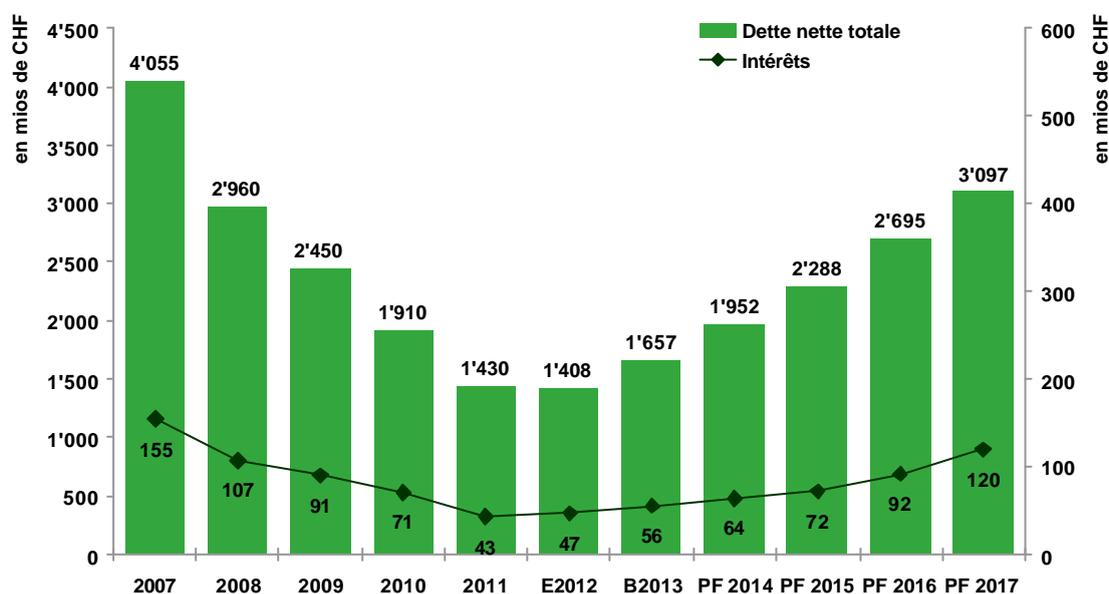
Les résultats planifiés, ainsi que la montée en puissance des investissements et des prêts nécessitent des besoins de financement dont les montants en jeu dépassent désormais la capacité d'autofinancement complet de l'Etat, qui sera amené à emprunter.

Le projet de budget 2013 initie cette tendance qui marquera toute la législature.

L'évolution de la dette telle que présentée pourrait être influencée selon le rythme effectif des sorties de liquidités destinées à l'adaptation de la CPEV au droit fédéral.

Conséquences sur la dette et la charge d'intérêts

(taux d'intérêts : hypothèse retenue 3%)



Risques et incertitudes

La planification financière 2014-2017 ne prend pas en compte les effets financiers de certains objets dont on ne connaît ni les chances de réalisation ni l'amplitude. Ces objets entrent dans la catégorie des risques. Leur analyse est malaisée car la situation n'est pas figée sur les plans économique et financier. D'autre part, il est difficile de mesurer l'impact financier des projets risqués. Néanmoins, le Conseil d'Etat a estimé les conséquences financières possibles liées à certains risques. Ces derniers sont détaillés dans le tableau ci-dessous:

Effets sur le c/fonctionnement (en mios de francs)		Montant du risque
Programme de consolidation et de financement de l'armée (PFA 2014) & réexamen des tâches de la Confédération	Estimation globale pour VD	30
Financement de la politique fédérale des transports (Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF))	Mise à contribution des cantons à hauteur de 200 mios/an (VD: 10%)	20
RPT : péréquation des ressources	Evolution des propres paramètres VD et en fonction des autres cantons / Variation de +/- 5 pts de l'indice des ressources (indice 2013 VD : 109.2 pts)	0
Inflation	1% d'inflation = +36 mios nets sur la masse salariale de l'Etat et des institutions subventionnées	36
BNS	Distribution de la part vaudoise au bénéfice	61
Recettes fiscales: en fonction de l'évolution de la situation économique	+/- 52 mios par pourcentage de variation sur la base du budget 2013	0
Initiative «pour un rabais d'impôt qui protège les assurés plutôt que les actionnaires»	Effets défavorables potentiels nets	150
Fiscalité	Réforme fédérale III sur les entreprises	0 à 300
LIFD	Suppression discrimination couples mariés et concubins (message du Conseil fédéral en été 2012 / baisse recettes entre 1000 mios (VD : x 9% x 17%))	15
Initiative populaire fédérale "Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS" (Réforme de la fiscalité successorale)	Recettes estimées au niveau suisse de 3 mrds, dont 2/3 iraient à l'AVS et 1/3 seraient restitués aux cantons	non défini

Conclusions

Le Conseil d'Etat prévoit de déployer les mesures de son programme de législature dans le respect des dispositions financières de la Constitution vaudoise. Il s'agira de gérer et suivre avec attention la planification financière dans un environnement économique international lourd d'incertitudes; en particulier, il conviendra de décider des projets de dépenses en fonction de priorités clairement définies, en examinant ceux-ci sous l'angle de leur opportunité et de leur efficacité comme des coûts induits et des retours d'investissements possibles.

Le Gouvernement réitère sa volonté de maîtriser la croissance des charges et réexaminera la situation financière à moyen terme annuellement à l'aune des prévisions des instituts

conjoncturels, des résultats économiques effectifs, ainsi que de l'évolution des budgets et des comptes annuels qui prévaudront chaque année.

Une dégradation de la situation économique pourrait aussi se traduire par un accroissement plus soutenu des charges, notamment celles liées au secteur social. Le cas échéant, le Conseil d'Etat se verrait dans l'obligation de reconsidérer l'évolution de certaines charges ou la réalisation de certains projets. A cela, il faut ajouter la perspective toujours présente de voir la Confédération transférer de nouvelles charges vers les Cantons au travers d'une nouvelle répartition des tâches, ou de voir certains risques se réaliser.

Le Conseil d'Etat a l'honneur de transmettre au Grand Conseil le programme de législature 2012-2017 pour prise d'acte.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 10 octobre 2012.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean